Catalogue des

# Interventions

## Santé et prévention au travail



cdg43
fonction publique territoriale

**Un appui au cœur du territoire**

**Service Santé et Prévention au Travail -** Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire
46 Av. de la Mairie 43000 Espaly-St-Marcel 04-71-05-37-23

Le Service Santé et Prévention au travail du cdg43 accompagne les employeurs adhérents autour de **trois missions** complémentaires :

- le **suivi individuel** de l'**état de santé**
- la **prévention** de la **désinsertion professionnelle**
- la **prévention** des **risques professionnels**

Une mission d'**inspection** en **santé** et **sécurité** au travail peut également être souscrite en complément.



Ce catalogue constitue le prolongement opérationnel de la **convention d'adhésion** : il présente concrètement les principales interventions proposées par le service et permet d'identifier rapidement l'accompagnement pouvant répondre à une situation ou à un besoin.

Les interventions sont mobilisées selon la modalité d'adhésion retenue, les besoins identifiés et la situation rencontrée. Les formats, durées et modalités présentés sont indicatifs et peuvent être adaptés.

**Nous vous** accompagnons

# SOMMAIRE



## Assurer le suivi individuel de l'état de santé


- 1.1. Visites médicales ..... p.6-7
- 1.2. Entretien individuel ..... p.8


## Prévenir la désinsertion professionnelle


- 2.1. Bilan de parcours professionnel ..... p.10
- 2.2. Accompagnement à la période de préparation au reclassement (PPR) ..... p.11
- 2.3. Etude de poste de travail ..... p.12
- 2.4. Accompagnement aux démarches et aides liées au handicap ..... p.13


Version du 01/10/2026 - Ce catalogue a vocation à évoluer en fonction des besoins, des pratiques professionnelles et des évolutions réglementaires ou organisationnelles.

## Prévenir les risques


- 3.1. Accompagnement DUERP ..... p.15
- 3.2. Risques chimiques : FDS, diagnostic, analyse ..... p.16
- 3.3. Mesures métrologiques : sonores et lumineuses ... p.17
- 3.4. Actions de sensibilisation pour les agents ..... p.18-19
- 3.5. Actions et ateliers pour les collectivités et leurs employeurs ..... p.20-21
- 3.6. Diagnostic psycho-organisationnel ..... p.22
- 3.7. Intervention suite à un évènement à potentiel traumatique ..... p.23
- 3.8. Analyse d'accident de travail ..... p.24
- 3.9. Analyse de situations de travail ..... p.25
- 3.10. Accompagnement et conseils ..... p.26-27


## Inspection en santé et sécurité au travail


- 4.1. Visite d'inspection ..... p.29
- 4.2. Participation aux instances (F3SCT, CST) ..... p.30
- 4.3. Avis, documents et enquêtes ..... p.31

# Assurer le suivi individuel de l'état de santé



cdg43
fonction publique territoriale

Un appui au cœur du territoire

cdg43 fonction publique territoriale
Un appui au cœur du territoire

# VISITES MÉDICALES

Toutes les informations sur www.cdg43.fr > Médecine de Prévention

## SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Accompagnement tout au long de la carrière pour préserver la santé et favoriser le maintien en emploi.

### VISITE D'EMBAUCHE

A réaliser **dans les 3 mois** suivant l'embauche ou avant la prise de poste si l'agent est mineur, en situation de handicap ou en cas de risques particuliers.

Objectif : vérifier l'adéquation entre le poste de travail et l'état de santé de l'agent.

Sollicitée par l'employeur après création de l'agent dans le portail employeur

Le médecin du travail détermine le type de suivi, le suivi particulier concerne :

- Personnes avec certaines pathologies, retour de CLM / CLD, BOETH, etc.
- Postes avec des risques particuliers



### SUIVI PÉRIODIQUE SIMPLE OU SUIVI PÉRIODIQUE PARTICULIER

| SUIVI PÉRIODIQUE SIMPLE | SUIVI PÉRIODIQUE PARTICULIER |
|---|---|
| Visite d'information et de prévention (VIP) **tous les 5 ans** maximum | VIP **tous les 4 ans** par le médecin du travail et visite intermédiaire **2 ans après la VIP** par le médecin ou l'IDEST |

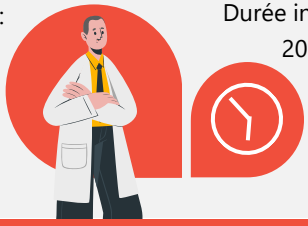
Objectif : évaluer, informer et prévenir pour assurer un suivi adapté de la santé de l'agent.

Rendez-vous à l'initiative du CDG43

### MODALITÉS DES VISITES

Professionnels de santé :

- Médecin du travail
- Infirmière en santé au travail (IDEST) via un protocole



Durée indicative : 20 à 40 min

Les visites sont gérées via le **portail employeur**, qui permet de gérer les mouvements de personnel et les postes, demander des RDV spécifiques et consulter le planning des visites.

# VISITES ADAPTÉES À CHAQUE SITUATION

Des modalités de suivi qui s'ajustent aux étapes de la carrière et aux situations particulières

## VISITE DE PRÉ-REPRISE

- Recommandée pour les arrêts >3 mois
- Pendant l'arrêt de travail

Objectif : anticiper les aménagements de poste possibles

A la demande de l'agent, prise de rendez-vous auprès du CDG43 par l'employeur

## VISITE DE REPRISE

- Obligatoire après CLM, CLD ou maladie professionnelle
- Recommandée après arrêt maladie > 60 jours ou accident de travail > 30 jours

Objectif : évaluer les conditions du retour en emploi et préconiser des mesures si besoin

Demandée par l'employeur

## VISITE À LA DEMANDE

Lorsque la situation le nécessite, une visite peut être demandée par :

- L'agent
- L'employeur
- Le Service de Santé au travail
- Le Médecin traitant
- Le Conseil Médical

## POINTS CLÉS

- Respect du **secret médical**
- **Sur le temps de travail** (sauf pré-reprise)
- L'employeur peut **échanger avec le service** en cas de difficultés



**Convocation**
transmise par le CDG à l'employeur

→

**Visite médicale**
évaluation état de santé - poste de travail

→

**Avis médical**
compatibilité avec le poste / préconisations

→

**Suivi et actions**
par le service santé-prévention

cdg43 fonction publique territoriale
Un appui au cœur du territoire

# ENTRETIEN INDIVIDUEL

**« L'un de nos agents semble présenter un mal-être ou s'isole, et cela impacte son travail »**

## OBJECTIF

Identifier les marges de manœuvre et les causes organisationnelles pour agir directement dessus

## COMMENT ?

Lorsque la situation impacte la vie professionnelle de l'agent d'une quelconque manière, réalisation d'entretien(s) dans un cadre défini, en échangeant autour des situations de travail.

**POUR QUI ?**
Agent concerné



**FORMAT**
Entretien(s) sur convocation

**DURÉE**
1h à 1h15

**INTERVENANT**
Psychologue du travail

Entretien **confidentiel**, sans compte-rendu à l'employeur.
Jusqu'à 3 entretiens (au-delà orientation vers psychologue clinicien).

# Prévenir la désinsertion professionnelle



cdg43
fonction publique territoriale

Un appui au cœur du territoire

cdg43 fonction publique territoriale
Un appui au cœur du territoire

# BILAN DE PARCOURS PROFESSIONNEL



**« Le médecin du travail a déclaré notre agent inapte à son poste ou en usure professionnelle »**

## OBJECTIF

Construire le projet professionnel de l'agent pour sa mobilité et prévenir la désinsertion professionnelle.

## COMMENT ?

Synthèse du parcours professionnel de l'agent, ses compétences et appétences, pour envisager la suite du parcours professionnel avec un plan individuel de formation.

## POUR QUI ?

Agent en usure professionnelle, en réorientation

## DURÉE

Plusieurs séances d'1h



## FORMAT

Entretiens et suivi avec travail personnel

## INTERVENANT

Psychologue du travail

Cette démarche est contractualisée et soumise à **engagement tripartite**. Une **synthèse** est faite à l'employeur, **sans information confidentielle**.

cdg43 fonction publique territoriale
Un appui au cœur du territoire

# ACCOMPAGNEMENT À LA PÉRIODE DE PRÉPARATION AU RECLASSEMENT (PPR)

**« Notre agent est en arrêt de travail depuis un an, il est déclaré inapte aux fonctions du grade, un reclassement est envisagé. »**

## OBJECTIF

Préparer l'agent à un nouvel emploi compatible avec son état de santé, en vue d'un reclassement

## COMMENT ?

Accompagnement personnalisé et individuel basé sur les aptitudes, compétences et appétences

### POUR QUI ?

Agent inapte aux fonctions du grade



### FORMAT

Entretiens, formation et immersion

### DURÉE

Séances d'1h pendant la durée de la PPR

### INTERVENANT

Psychologue du travail

L'agent conserve son **plein traitement**. Les **frais** de formation et déplacement associés sont **pris en charge par l'employeur** (aide FIPHFP possible).

cdg43 fonction publique territoriale
Un appui au cœur du territoire

# ETUDE DE POSTE DE TRAVAIL



**Nous souhaitons aménager le poste de travail d'un agent ayant des restrictions médicales**

## OBJECTIF

Aménager le poste de travail pour permettre à l'agent de poursuivre son activité

## COMMENT ?

Une analyse de terrain pour :

- repérer les contraintes
- identifier les possibilités d'aménagement
- proposer des aménagements techniques, humains et organisationnels

## POUR QUI ?

Agents

## DURÉE

Selon le poste



## FORMAT

Visite au poste de travail, échanges avec agent et employeur

## INTERVENANT

Conseiller en prévention ou psychologue du travail

cdg43 fonction publique territoriale
Un appui au cœur du territoire

# ACCOMPAGNEMENT AUX DÉMARCHES ET AIDES LIÉES AU HANDICAP

**« Nous avons besoin d'aide pour effectuer une démarche liée au handicap ou constituer un dossier »**

## OBJECTIF

Faciliter les démarches de la collectivité pour mobiliser des dispositifs et financements

## COMMENT ?

Accompagnement pour :

- démarches RQTH
- demandes d'aides FIPHFP
- constitution des dossiers
- mobilisation des aides

Le CDG **correspondant** du FIPHFP :
Transmission des informations, appui dans le montage des dossiers et la DOETH, interlocuteur en cas de difficulté.

## FORMAT

Echanges par téléphone ou mail

## INTERVENANT

Assistant(e) santé au travail et handicap

# Prévenir les risques



cdg43
fonction publique territoriale

Un appui au cœur du territoire

cdg43 fonction publique territoriale
Un appui au cœur du territoire

# ACCOMPAGNEMENT DUERP

**Nous souhaitons élaborer ou mettre à jour notre Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).**

## OBJECTIF

Construire une démarche de prévention adaptée à votre collectivité

## COMMENT ?

Un accompagnement pour :

- Repérer, analyser et hiérarchiser les risques
- Etablir un plan d'action.

## POUR QUI ?

Collectivités



## FORMAT

Appui méthodologique et analyse des risques dans la collectivité

## DURÉE

Accompagnement sur plusieurs mois

## INTERVENANT

Conseiller en prévention

Le DUERP est un document **obligatoire** qui recense et hiérarchise les risques professionnels ainsi que les actions de prévention.

cdg43 fonction publique territoriale
Un appui au cœur du territoire

# RISQUES CHIMIQUES : FDS*, DIAGNOSTIC, ANALYSE

**« Nous souhaitons mieux maîtriser les risques chimiques auxquels sont exposés nos agents »**

## OBJECTIF

Évaluer les risques liés aux produits chimiques et définir les mesures de prévention adaptées.

## COMMENT ?

L'intervenant évalue les risques d'exposition aux agents chimiques et renseigne leur dangerosité. La collectivité participe activement, notamment en transmettant les documents.

* **Fiche de données de sécurité (FDS)**: document listant les dangers d'un produit chimique et les mesures de prévention associées.

**FORMAT**
Etude documentaire et compte-rendu

**INTERVENANT**
Conseiller en prévention

cdg43 fonction publique territoriale
Un appui au cœur du territoire

# MESURES MÉTROLOGIQUES : SONORES ET LUMINEUSES

**« Nous constatons des problèmes liés à l'exposition au bruit ou à l'éclairage des postes. »**



## OBJECTIF

Identifier des mesures de prévention des risques liés au bruit et à l'ambiance lumineuse

## COMMENT ?

L'intervenant réalise des mesures sur site. Selon les résultats, il peut proposer des mesures adaptées.

**POUR QUI ?**
Collectivités

**FORMAT**
Intervention aux postes de travail



**DURÉE**
1 à 3 heures

**INTERVENANT**
Conseiller en prévention

# ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR LES AGENTS

**Nous souhaitons informer et sensibiliser les agents sur des risques pour leur santé et leur sécurité**

Le CDG43 développe des actions de sensibilisation, à son initiative ou à la demande des collectivités.
Elles sont **évolutives** pour s'adapter aux besoins des collectivités et de leurs agents, avec des thèmes d'actualité.

## FORMAT

Intervention dans la collectivité ou inter-collectivités

## COMMENT ?

Sensibilisations demandées par la collectivité comme action de prévention (possible en journée sécurité)
Elles se déroulent salle avec des ateliers interactifs.

**Découvrez nos actions**

## SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIERS

Se mettre en sécurité lors de ses interventions sur voirie

Sensibiliser aux risques lors des interventions sur voirie et sur les bonnes pratiques de signalisation

2h | Conseiller en prévention

## DEVENIR CONSCIENT DE MES PRATIQUES

Comprendre les addictions

Sensibiliser les agents aux substances et comportements addictifs, pour favoriser une prise de conscience de leurs pratiques au quotidien.

2h | Conseiller en prévention / IDEST

## RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Mieux les comprendre pour les éviter

Sensibiliser aux risques psychosociaux et déconstruire les idées préconçues (gestion des émotions, handicap, posture face aux élus, etc.)

2 à 4h | Psychologue du travail

## TRAVAIL SUR ÉCRAN

Comment régler mon poste de travail sur écran

Recommandations ergonomiques de base pour l'aménagement des postes de travail des agents

2h | Conseiller en prévention

cdg43 fonction publique territoriale
Un appui au cœur du territoire

# ACTIONS ET ATELIERS POUR LES COLLECTIVITÉS ET LEURS EMPLOYEURS

**Nous souhaitons nous informer, échanger avec d'autres employeurs ou être accompagnés sur un sujet de santé et prévention.**

## OBJECTIF

Apporter aux employeurs publics des connaissances et des outils pour répondre à leurs obligations et construire des solutions adaptées à leur collectivité.

## WEBINAIRES DE SENSIBILISATION

Des webinaires à destination des élus et des décideurs pour mieux comprendre les **obligations** et les **bonnes pratiques** en matière de **santé** et de **prévention**.
Plusieurs thématiques peuvent être abordées, selon les besoins et l'actualité : DUERP, autorisations de conduite, registres sécurité et santé au travail, point réglementaire, risques particuliers, etc.
Un **temps d'échange** permet de poser vos questions et de partager vos expériences.

**1h** | **Conseiller en prévention / intervenant spécifique** | **Webinaire**

## ATELIERS COLLECTIFS DUERP

Un accompagnement collectif pour les collectivités souhaitant **(re)construire ou actualiser leur DUERP.**
Une démarche progressive alternant ateliers animés par le CDG43 et **travail** réalisé par la collectivité **entre les sessions**, pour acquérir les méthodes et outils nécessaires et construire un DUERP adapté à sa réalité de terrain, permettant aussi de savoir l'actualiser.

**2 à 3h (3 à 4 fois)** | **Conseiller en prévention** | **Ateliers au CDG**

## ATELIERS DE CO-DÉVELOPPEMENT

Temps de travail collectifs organisés lorsqu'une collectivité est confrontée à des facteurs de **RPS**, pour réfléchir aux problématiques rencontrées dans l'environnement professionnel. Les participants croisent leurs regards lors de temps d'**échanges** adaptés aux besoins de la collectivité, pour faire émerger collectivement des **pistes de solutions adaptées et concrètes**.

**3 à 4h** | **Psychologue du travail** | **Groupes de travail**

Ces prestations sont amenées à évoluer et peuvent prendre une forme différente de celle présentée ici. Elles peuvent être à l'initiative du CDG ou à la demande des collectivités, selon les besoins identifiés sur le territoire.

cdg43 fonction publique territoriale
Un appui au cœur du territoire

# DIAGNOSTIC PSYCHO-ORGANISATIONNEL



**« Nous constatons un mal-être dans un service ou dans un groupe d'agents »**

## OBJECTIF

Identifier et réduire les facteurs de risques psychosociaux liés à l'organisation du travail et aux conditions de travail.

## COMMENT ?

Analyse de la demande → diagnostic → co-construction de pistes d'amélioration → restitution.

**POUR QUI ?**
Collectivités



**FORMAT**
Groupes de travail, entretiens et/ou questionnaires anonymes

**DURÉE**
12-18 mois avec demi-journées d'intervention

**INTERVENANT**
Psychologue du travail

i Cette démarche est soumise à **engagement** entre l'employeur et le psychologue du travail.

cdg43 fonction publique territoriale
Un appui au cœur du territoire

# INTERVENTION SUITE À UN ÉVÈNEMENT À POTENTIEL TRAUMATIQUE

**Des agents de notre collectivité ont vécu un évènement qui pourrait les affecter**

## OBJECTIF

Limiter les effets d'un événement potentiellement traumatique et prévenir ses conséquences sur la santé et le travail.

## COMMENT ?

- La collectivité informe le CDG de l'évènement
- Echanges entre la collectivité et le CDG
- Proposition d'action en 72h si possible et renouvellement après 1 mois si besoin
- Intervention visant la libération de la parole

**POUR QUI ?**
Agents



**FORMAT**
Dispositif adapté pour 1 à 12 personnes

**DURÉE**
2 à 4h

**INTERVENANT**
Psychologue du travail

cdg43 fonction publique territoriale
Un appui au cœur du territoire

# ANALYSE D'ACCIDENT DE TRAVAIL



**« Nous souhaitons comprendre les causes d'un accident de travail survenu dans notre collectivité »**

## OBJECTIF

Comprendre les causes de l'accident pour agir durablement sur les situations à risque

## COMMENT ?

Analyse de l'accident sur le terrain et en salle, identification des causes et construction d'actions de prévention adaptées.

**POUR QUI ?**
Collectivités

**FORMAT**
Intervention dans la collectivité



**DURÉE**
1 à 3h

**INTERVENANT**
Conseiller en prévention

cdg43 fonction publique territoriale
Un appui au cœur du territoire

# ANALYSE DE SITUATIONS DE TRAVAIL

**Une situation de travail nous paraît dégradée et nous souhaitons l'améliorer.**

## OBJECTIF

Comprendre la situation de travail pour aider la collectivité à améliorer les conditions de travail.

## COMMENT ?

Observation du travail, échanges avec les agents et restitution de préconisations.

**POUR QUI ?**
Collectivités

**FORMAT**
Intervention avec analyse terrain



**DURÉE**
Selon la demande de la collectivité

**INTERVENANT**
Conseiller en prévention ou psychologue du travail

i Aménagement de poste : le CDG43 vous accompagne pour prévenir les TMS, adapter le poste et tester des équipements grâce à son showroom prévention

cdg43
fonction publique territoriale
Un appui au cœur du territoire

# ACCOMPAGNEMENT ET CONSEILS



**Nous avons besoin de conseils sur une réglementation ou un problème spécifique de sécurité ou santé au travail.**

## OBJECTIF

Apporter à la collectivité un appui personnalisé, technique et réglementaire, pour construire ou structurer sa démarche de prévention.

## COMMENT ?

Un accompagnement sur mesure pour :

- organiser la prévention dans la collectivité
- agir sur un problème spécifique
- choisir des équipements
- penser l'aménagement des locaux
- répondre aux questions techniques et réglementaires

**POUR QUI ?**
Collectivités

**INTERVENANT**
Conseiller en prévention

## CONSEILS POUR UN PROJET

Conseil en santé et sécurité au travail pour réussir un projet de travaux, de locaux ou de nouveaux équipements et qu'il soit adapté au travail des agents.

**A distance, sur plan ou sur site**

## STRUCTURER LA PRÉVENTION

Appui aux décideurs (élus, encadrants) et à l'assistant de prévention pour organiser la prévention, définir des objectifs adaptés et engager une démarche RPS ou TMS.

**Au cas par cas**

## QUESTIONS ET AVIS

Réponses aux questions techniques ou réglementaires, avis sur vos documents, conseils sur le montage de dossiers de subvention et la recherche de financements en prévention.

**Echanges par mail ou par téléphone**

**Troubles musculo-squelettiques** (TMS) : atteintes des muscles, tendons et articulations liées à l'activité.
**Risques psycho-sociaux** (RPS) : risques liés à l'organisation du travail et aux relations professionnelles.

# Inspection en santé et sécurité au travail



cdg43
fonction publique territoriale

Un appui au cœur du territoire

cdg43 fonction publique territoriale
Un appui au cœur du territoire

# VISITE D'INSPECTION

## OBJECTIF

**Contrôler** les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité au travail et **proposer** des mesures d'amélioration.

## COMMENT ?

L'ACFI fait un état des lieux des :

- documents
- formations
- procédures
- matériel
- locaux

L'ACFI contrôle l'application des règles d'hygiène et de sécurité et propose à l'autorité territoriale les mesures d'urgence qui lui semblent nécessaires.

## POUR QUI ?

Collectivités adhérentes à l'option



## FORMAT

Visite d'inspection

## DURÉE

Une demi-journée

## INTERVENANT

Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)

cdg43 fonction publique territoriale
Un appui au cœur du territoire

# PARTICIPATION AUX INSTANCES (F3SCT, CST)



## OBJECTIF

Apporter une **expertise en hygiène, santé et sécurité au travail** auprès des instances.

## COMMENT ?

- **Participation aux réunions** : sur invitation de la collectivité, l'ACFI peut intervenir avec voix consultative.
- **Enquête** après un **évènement grave** ou **mortel** : lorsque une délégation est constituée pour enquêter, l'ACFI peut apporter un appui technique et méthodologique pour l'analyse des éléments liés à l'évènement.

**POUR QUI ?**
Collectivités

**INTERVENANT**
Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)

cdg43 fonction publique territoriale
Un appui au cœur du territoire

# AVIS, DOCUMENTS ET ENQUÊTES



L'ACFI peut donner un avis à l'employeur sur les règlements, consignes et procédures en matière de santé et de sécurité au travail.

## EXAMEN ET AVIS SUR LES DOCUMENTS

La collectivité peut solliciter l'ACFI pour vérifier ses documents. Il prend connaissance des registres et documents obligatoires, vérifie leur présence, leur accessibilité aux agents et leur bonne tenue. Il conseille sur les documents transmis.

## DÉROGATION JEUNES TRAVAILLEURS

La délibération relative à la dérogation aux travaux réglementés pour les jeunes travailleurs est transmise à l'ACFI, qui peut vérifier le respect des règles lors de l'affectation d'un jeune.

## DANGER GRAVE ET IMMINENT

L'ACFI intervient dans le cadre de la procédure prévue par la réglementation et participe à l'analyse de la situation.

### FORMAT

Echanges par téléphone ou mail, visites, réunions

### POUR QUI ?

Collectivités adhérentes à l'inspection

### INTERVENANT

Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)

cdg43
fonction publique territoriale

**Un appui au cœur du territoire**

# Sollicitez
nos services

## Contact :

Service Santé et Prévention
au travail - CDG43
46, avenue de la mairie
43000 ESPALY-SAINT-MARCEL

**04 71 05 37 20**
**secretariat.prevention@cdg43.fr**

Retrouvez toutes les informations sur :

https://www.cdg43.fr/